

1
(N° 223.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 5 AVRIL 1838.

Rapport fait par M. ISIDORE FALLON, au nom de la commission des naturalisations, sur la requête du sieur MORREN.

NATURALISATION ORDINAIRE.

MESSIEURS ,

Le sieur François-Gerrit-Cornélie Morren, garçon de café à Ostende, demande la naturalisation ordinaire.

Il est né à Versailles, de parents d'origine hollandaise, le 12 mars 1811. Son père était alors au service de France, et peu de temps après il est retourné au service de Hollande; il se trouvait au service des Pays-Bas lors de la révolution, et son fils, le pétitionnaire, servait avec lui dans le même régiment; ils rentrèrent tous deux en Hollande, mais ce dernier qui avait le grade de sergent déserta ce service et arriva à Bruges, en avril ou mai 1835. Il y satisfait d'abord à son existence en copiant des écritures, et il fut ensuite secouru par une personne charitable jusqu'au 7 février 1836, époque où il s'engagea comme garçon de café à Ostende. Il a sollicité une place de douanier que sa qualité d'étranger empêchait de lui conférer, circonstance qui l'a déterminé à solliciter sa naturalisation. Sa conduite est sans reproche.

Le président-rapporteur,

FALLON (ISIDORE).